



Nettoyage tardif (après fin de bail..)

Par **lobo64**, le **13/10/2018** à **01:10**

Bonjour, rnrnLes locataires ont récemment quitté les bureaux que je loue en temps et heure, mais sont toujours en train d'effectuer le nettoyage 2 semaines après (et certainement pour 2 autres semaines à venir au moins..).rnrnSuis-je en droit d'exiger un (ou plusieurs) loyers supplémentaires couvrant le délai de nettoyage?rnrnVous remerciant par avance de votre aide.rnCordialement :)

Par **nono11**, le **17/10/2018** à **13:20**

A mon oui, car ils détiennent encore les clés du bureau.rnOr, juridiquement la libération des locaux, donc la date à laquelle ils ne doivent plus payer de loyer, c'est à partir du moment où ils vous ont rendus les clés.rnrnVous pouvez demander donc le paiement d'un loyer pour le nombre de semaines correspondantes (2 voire 4 ou plus)

Par **lobo64**, le **17/10/2018** à **20:56**

Bonjour et merci nono11,rnrnLe problème est qu'ils ont rendu les clés, mais demandent l'accès chaque fois qu'ils viennent pour nettoyer et remettre en état. Du coup, la problématique est que j'ai le choix entre dire non, et tous les travaux sont à ma charge, ou dire okay et être obligé d'attendre qu'ils terminent pour pouvoir remettre en location.. rnrnDétail: Je ne peux utiliser la caution comme moyen de pression car il n'y en a pas. La raison est que ce locataire, c'est ?l'État, et qu'ils ne peuvent utiliser l'argent public pour le cautionnement..) rnrnDans tous les cas, j'ai besoin d'agir vite et suis preneur de toute idée ou expérience. Merci beaucoup